

Le Chasseur Vosgien

n° 20 - 2024

ASSEMBLEE GENERALE

20 AVRIL 2024

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	3
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale	4
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale	5
- Les Bilans Comptables 2022/2023 et le Projet de Budget	8
- La Commission Petit Gibier	12
- La Commission Environnement	14
- La Commission Grand Gibier	16
- La Commission Territoire.....	17
- Le bilan départemental des Prélèvements.....	18
- La Commission Dégâts.....	20
- La Commission Animations et Communication.....	22
- La Commission Antibraconnage	24
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	25
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	26
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge.....	27
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges.....	28
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	29
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	30
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	31

LE MOT DU PRESIDENT



Amis Chasseurs et Chasseresses,

Comme chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a souhaité mettre à votre disposition ce Chasseur Vosgien dans lequel vous pourrez retrouver tous les éléments évoqués dans notre Assemblée Générale 2024.

Vous retrouverez dans ce fascicule, l'ensemble des activités des commissions fédérales et des Associations spécialisées départementales. Vous retrouverez notamment une synthèse des différents dossiers en cours ainsi que les différents éléments se rapportant à la comptabilité de la Fédération et au déroulement de l'Assemblée Générale.

Vous en souhaitant bonne lecture et au plaisir de nous rencontrer de nouveau,

Bien cordialement en Saint-Hubert.



Le Président,
Frédéric TISSIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 20 Avril 2024

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2023/2024,
- Questions posées par M. Christophe NICOLAS, conformément à l'article 11 des statuts de la fédération,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de M. Clément NOVAK, Directeur d'agence du cabinet In Extenso-Experts-comptables, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.23
- Bilan 2022/2023,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2024/2025,
- Projet de budget 2024/2025,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2024/2025,
- Remises des récompenses, prix orange.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 20 Avril 2024

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 89 321,87€ de l'exercice 2022/2023.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 222 207,23€ de l'exercice 2022/2023.
- RESOLUTION N° 7** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 15 859,30€ de l'exercice 2022/2023.
- RESOLUTION N° 8** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 9** : Augmentation du montant de la taxe hectare à 500 000€.
- RESOLUTION N° 10** : Augmentation du malus à 50 000€.
- RESOLUTION N° 11** : Augmentation du montant de la vignette fédérale à 97.66€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 14** : Diminution du prix matériel des bracelets à 3€.
- RESOLUTION N° 15** : Diminution du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 22€ soit un total de 25€,
- Chevreuil : 22€ soit un total de 25€,
- Cerf : 72€ soit un total de 75€,
- Chamois : 22€ soit un total de 25€.
- RESOLUTION N° 16** : Montant du prix du bracelet Sanglier à 25€ en cas d'attribution complémentaire.
- RESOLUTION N° 17** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).
- RESOLUTION N° 19** : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 20** : Approbation du projet de budget 2024/2025.

RESOLUTION N° 21 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 15 SEPTEMBRE 2024
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2025



GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2024 au 28/02/2025

Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2024 au 31/08/2024

Chasse en battue du 01/09/2024 au 31/01/2025

Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2024 au 30/09/2024

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2024 au 28/02/2025

Chasse en battue du 15/10/2024 au 31/01/2025

Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2024 au 14/08/2024

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2024 au 28/02/2025

Chasse en battue du 15/09/2024 au 31/01/2025

Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2024 au 28/02/2025

Suppression de la chasse en battue

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

Poule : tous les jours du 15/09/2024 au 30/09/2024

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 30/09/2024

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

- **Lièvre :**

Tous les jours du 12/10/2024 au 27/10/2024

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 15/09/2024 au 28/02/2025

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

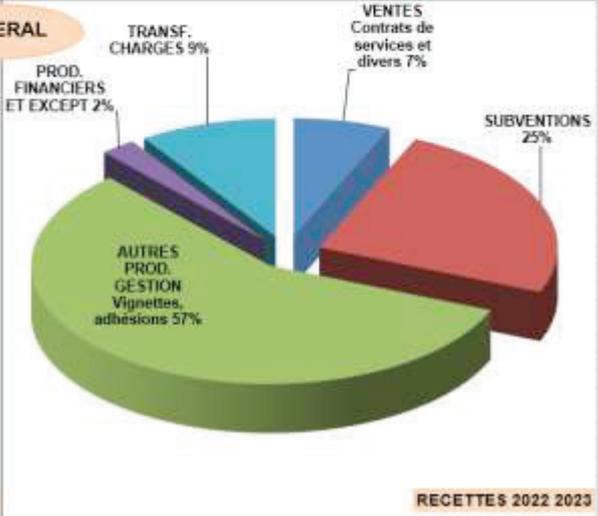
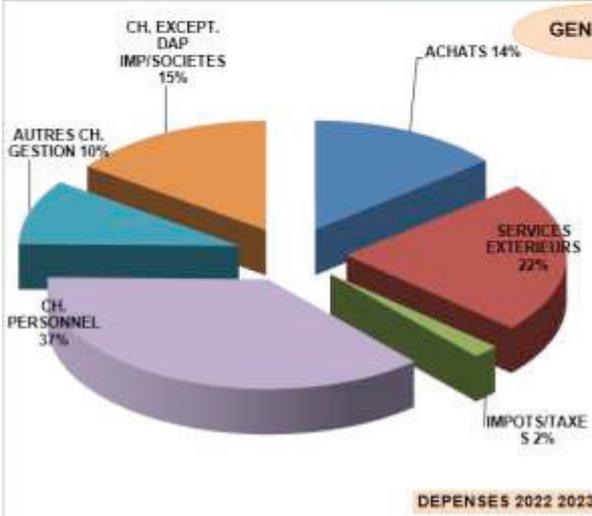
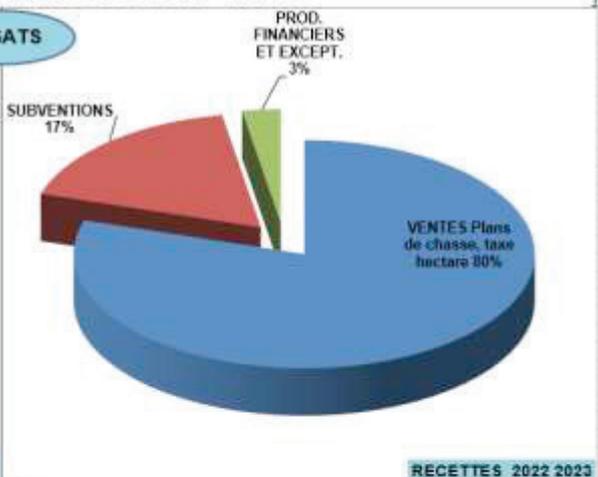
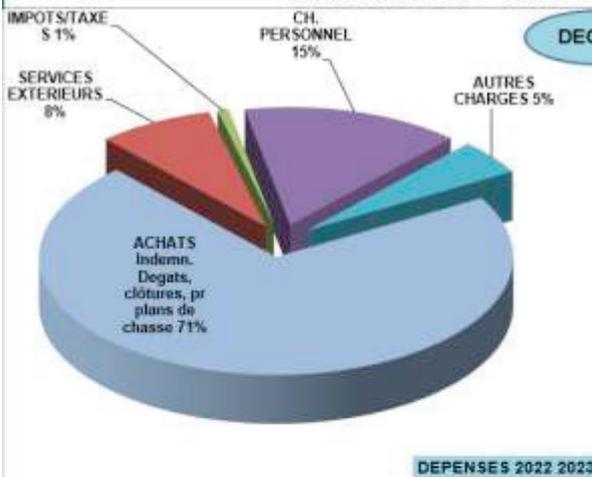


COMPTES ANNUELS AU 30/06/2023

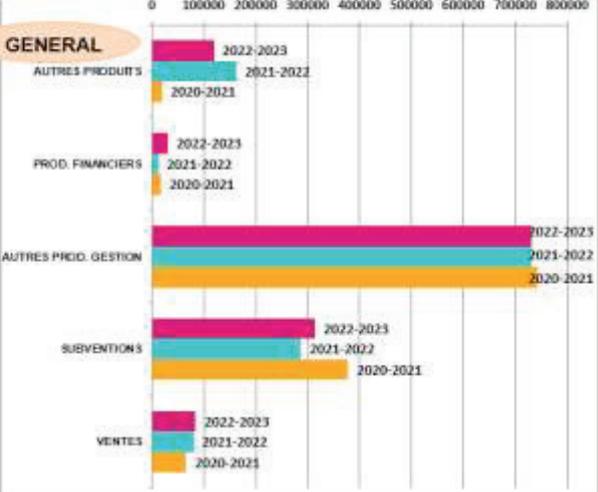
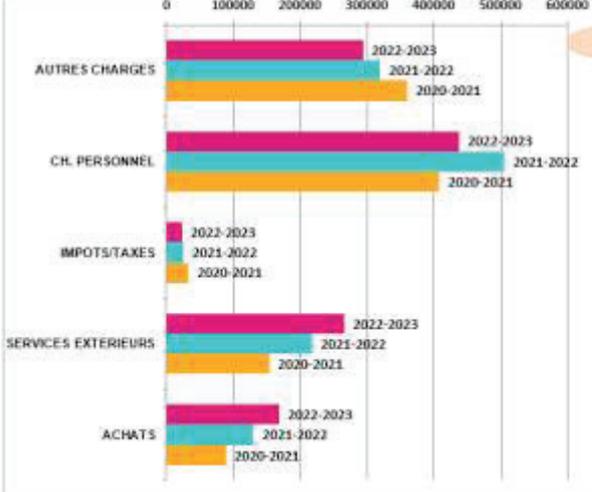
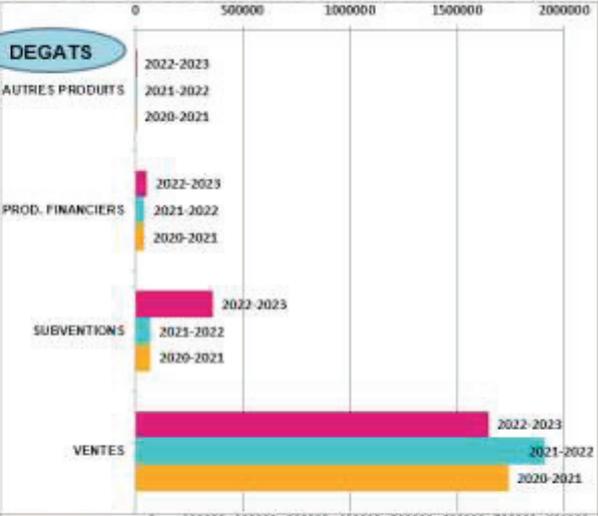
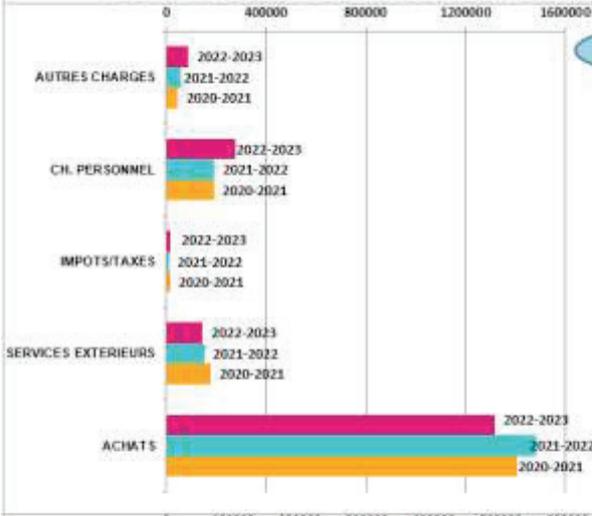
COMPTE DE RESULTAT 2022/2023 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2022/2023		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 673 180	1 486 515	111 800	168 224	1 561 380	1 318 291
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 400 000	1 165 398			1 400 000	1 165 398
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables)	101 980	153 135	41 900	99 672	60 080	53 463
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	171 200	167 982	69 900	68 552	101 300	99 430
	SERVICES EXTERIEURS	73 250	75 518	57 835	61 189	15 415	14 329
	613 (locations)	14 750	18 172	10 860	13 379	3 890	4 793
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	33 000	30 099	24 375	23 318	8 625	6 781
	616 (Assurances)	11 000	14 084	9 000	11 929	2 000	2 155
	618 (Autres dépenses, études, ...)	14 500	13 163	13 600	12 563	900	600
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	351 500	336 665	145 050	205 025	206 450	131 640
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	145 500	129 161	35 500	62 127	110 000	67 034
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	52 000	52 218	40 800	44 475	11 200	7 743
	624-625 (Fr. déplacements divers)	101 000	84 365	39 500	42 201	61 500	42 164
	626 (Téléphone et affranchissements)	38 500	35 826	17 500	25 333	21 000	10 493
	627 (services bancaires)	5 000	5 342	4 000	4 546	1 000	796
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	9 500	29 754	7 750	26 343	1 750	3 411
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	43 123	37 299	30 486	23 219	12 637	14 080
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	27 875	25 613	19 162	14 486	8 713	11 128
	633 (Form. Continue)	4 948		3 524	-31	1 424	31
	635 (Impôts divers)	10 300	11 686	7 800	8 765	2 500	2 922
CHARGES DE PERSONNEL	706 599	712 304	503 027	437 514	203 572	274 790	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	176 360	147 118	134 335	114 600	42 025	32 518	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		47 476		41 477		5 999	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	44 305	177 396	36 444	136 195	7 861	41 202	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	4 080	10 724	2 880	1 592	1 200	9 132	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 072 397	3 031 016	1 021 858	1 189 036	2 050 539	1 841 980
PRODUITS	VENTES	1 734 150	1 731 145	58 060	84 483	1 676 090	1 646 662
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 469 250	1 424 006			1 469 250	1 424 006
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	253 600	282 570	47 760	59 914	205 840	222 656
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	4 300	12 192	3 300	12 192	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	7 000	12 377	7 000	12 377		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	231 346	675 928	160 617	314 043	70 729	361 886
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	84 800	82 763	84 800	82 763		
	746 (Subventions FNC, Subvention biodiversité)	146 546	297 457	75 817	226 728	70 729	70 729
	748 (Autres subventions)		295 709		4 552		291 157
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	690 300	730 010	690 300	730 010		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	617 500	619 167	617 500	619 167		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	72 800	110 843	72 800	110 843		
	PRODUITS FINANCIERS	17 000	59 493	12 000	5 315	5 000	54 178
PRODUITS EXCEPTIONNELS		25 433		25 433			
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		104 686		104 686			
TRANSFERTS DE CHARGES	6 400	15 849	5 000	14 388	1 400	1 461	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 679 196	3 342 545	925 977	1 278 358	1 753 219	2 064 187
RESULTAT		-393 201	311 529	-95 881	89 322	-297 320	222 207

DEPENSES ET RECETTES 2022 - 2023



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2020-2021 A 2022-2023



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2023

BILAN 2022/2023

POSTES DU BILAN		30 juin 2023	30 juin 2022
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 479	127 621
	Terrains	18 825	22 740
	Constructions	34 908	40 420
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	17 259	24 381
	Autres immobilisations corporelles	72 487	40 080
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	53 031	53 013
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	196 511	180 634
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	794 090	707 243
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	3 475 248	3 478 513
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	2 358 495	2 376 118	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	186 431	142 603	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 814 264	6 704 477	
TOTAL ACTIF		7 010 775	6 885 111
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
	RESERVES	4 191 827	3 985 570
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	311 529	206 257
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	841	1 406
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 504 198	4 193 234
	FONDS DEDIES	35 411	99 101
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	93 334	98 919
	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	128 745	198 020
	DETTES		
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	707 764	895 378	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 670 068	1 598 480	
TOTAL DETTES	2 377 832	2 493 858	
TOTAL PASSIF		7 010 775	6 885 112
DETAIL DES RESERVES		30 juin 2023	30 juin 2022
RESERVES IMMOBILISEES	179 657	205 088	
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	103 872	103 872	
RESERVES SERVICE GENERAL	2 253 778	2 153 931	
RESERVES SERVICE DEGATS DE GIBIER	1 654 522	1 522 680	
REPORT A NOUVEAU SERVICE GENERAL			
REPORT A NOUVEAU SERVICE DEGAT			
TOTAL RESERVES	4 191 829	3 985 571	

BUDGET 2024/2025

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 647 100	101 300	1 545 800
	Indemnisation dégâts	1 400 000		1 400 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	116 400	53 400	63 000
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	130 700	47 900	82 800
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	78 000	62 600	15 400
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	354 700	154 750	199 950
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	139 000	30 000	109 000
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	40 500	30 800	9 700
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	103 700	40 700	63 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	38 500	23 000	15 500
	Services bancaires	5 500	4 500	1 000
	Cotisations	27 500	25 750	1 750
	IMPÔTS ET TAXES	49 799	32 705	17 094
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	774 212	514 607	259 605
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	141 450	105 350	36 100
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0€	50 200	14 200	36 000
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	91 250	91 150	100
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	60 245	48 196	12 049
	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	12 000		12 000
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 117 507	1 019 508
PRODUITS	VENTES	1 600 550	68 550	1 532 000
	Plans de chasse et taxes associées	1 448 480		1 448 480
	<i>Dont</i> (Timbre départemental Grand Gibier)	69 000		69 000
	(Taxe à l'hectare)	500 000		500 000
	(Malus taxe à l'hectare)	50 000		50 000
	(Taxe plan de chasse)	77 000		77 000
	(Dispositifs de marquage)	752 480		752 480
	Récup. Frais divers, cont. Services	132 020	48 500	83 520
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	10 050	10 050	
	Autres produits annexes	10 000	10 000	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	686 391	146 417	539 974
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	746 350	746 350	
	Adhésions, timbre fédéral	638 450	638 450	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	107 900	107 900	
	PRODUITS FINANCIERS	50 000		50 000
TRANSFERTS DE CHARGES	3 400	2 000	1 400	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		3 086 691	963 317	2 123 374
RESULTAT		-30 816	-56 192	25 376

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Denis VAUTRIN

Membres : Damien DURAND, Michel JOLY, Jérôme THOMAS, Franck FREMIOT, Marie-Josèphe KINZELIN (CNB88), Corinne BARNET, Nicolas BRETON, Maxime LABEDIE

La commission s'est réunie le 18 décembre 2023 pour étudier les dossiers de demandes de subventions, revaloriser les aides aux cultures faunistiques, faire un point sur le suivi Bécasse et fixer le projet de budget 2024/2025.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la FDCV.

Deux types de couverts ont été réalisés en 2023 : la Jachère Grand Gibier (9.59ha engagés pour 5 contrats signés) et la Jachère mellifère (0.41ha engagés pour 1 contrat signé).

Avec le nouveau règlement agricole européen paru en juillet 2023 (PAC), les couverts grand gibier Maïs-Sorgho sont supprimés à partir de 2024. La FDCV a choisi d'étendre le contrat de couvert mellifère et de la promouvoir sur tout le département pour un semis de fin d'été. 17 nouveaux contrats de jachère mellifère ont donc été signés en septembre-octobre 2023 pour une surface de 28.80ha.

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2023, les cultures à gibier ont représenté 25.1754 ha engagés dans 13 contrats :

- Petit Gibier et fleurs : 8.783 ha (mélanges céréales, fourrage et fleurs pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 16.3924 ha (maïs ou fourrage pour cervidés)

La Commission a souhaité revoir l'aide forfaitaire annuelle pour la réalisation de ces cultures, fixant l'aide à 395€/ha pour le couvert Maïs et 330€/ha pour les autres couverts.

En 2023, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée par la FDCV à hauteur de 5084.04€ pour les cultures, 2.972,90€ pour les Jachères Maïs et 3940€ pour les semences de fleurs pour les jachères mellifères.

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié quelques dossiers de demande de subventions concernant des opérations de repeuplement en faisans communs.

4 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 4.358,37€ :

- GIC de Dompaire : actions sur le faisan
 - Aménagement de la Sté des Gouys (Renauvoid) : nourriture, piégeage pour une aide de 463.63€
 - Aménagement de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.363,56€
 - Aménagement de la Sté de Hagécourt-Rancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.008,51€
 - Aménagement de la Sté de Sanchev : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 767.67€
 - Aménagement de la Sté de Dommartin aux Bois : nourriture, piégeage pour une aide de 110€
- GIC de Virine : actions sur le faisan
 - Aménagement de la Sté de Gigney : nourriture, piégeage pour une aide de 140€
- GIC du Vair : actions sur le faisan
 - Aménagement de la Sté de Attignéville : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 425€
- GIC Moselle-Moselotte : prévision actions sur le faisan
 - Aménagement de la Sté de Ventron : piégeage pour une aide de 80€



- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

1119 demandes ont été traitées en 2023 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1480 Lièvres
- 24 Lapins de Garenne
- 2204 Faisans
- 384 Perdrix Grises

Dans le cadre du suivi des populations de lièvre et des comptages petit gibier réalisés dans les GIC, la commission a versé une subvention de 20€ par circuit afin de dédommager les conducteurs. Cette aide s'est élevée à un total de 2.860€ en 2023.

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Le partenariat se poursuit avec la convention « Intercultures » pour le site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex. L'an dernier, ce sont 120ha de couverts d'intercultures qui ont été semés dans ce cadre.

- **Le suivi de la Bécasse des Bois :**

Grâce à l'écocontribution, la FDCV s'est investie dans le suivi de la Bécasse sur le département. Deux dossiers ont été déployés en 2022 et 2023, les objectifs principaux sont de trouver de nouveaux sites de baguages, d'augmenter le nombre annuel d'oiseaux capturés et bagués et de poursuivre les comptages à la croule au printemps. Un 3^e dossier est en cours de réalisation pour 2023/2024 basé sur le même schéma. Le nombre de bécasses présentes durant l'hiver passé étant très important, un nombre important d'oiseaux a pu être bagué sur le département par les personnels agréés de la FDCV et par ceux de l'OFB. 80 bécasses ont été capturées et baguées, ainsi que 27 bécassines des marais et 6 bécassines sourdes.

Les 2 personnels techniques de la FDCV sont également agréés bagueurs « Bécassines » et procèdent à des reprises nocturnes.

- **Les Rencontres Saint-Hubert :**

Elles se sont déroulées le 30 septembre 2023 sur le GIC de Vittel. 12 binômes chiens – maîtres, ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de l'accueil réservé par les Stés de chasse de They sous Montfort et La plaine de Vittel pour l'organisation de cette manifestation, nous avons versé une subvention de 200 € au GIC.

- **Les échanges inter-Fédérations :**

Afin de sensibiliser les chasseurs vosgiens au petit gibier, la commission a renouvelé l'organisation d'un voyage dans les Ardennes afin de participer à un comptage perdrix grises par battue échantillon. Celui-ci a eu lieu le 2 mars dernier à côté de Rethel, il a permis à une trentaine de chasseurs vosgiens de découvrir un territoire où les effectifs de perdrix grises naturelles avoisinent les 40 couples aux 100ha. La FDC des Ardennes, très contente de cette initiative, a d'ores et déjà proposée à la FDC88 de revenir l'an prochain pour poursuivre ces comptages.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Jérôme THOMAS, Matthieu HAMMER, Corinne BARNET, Vincent CANIVET

L'année écoulée fut riche en rencontre et en travail et le rythme effréné des réunions a repris son cours pour la commission environnement.

Les actions principales en 2023/2024 :

- **Le Plan National d'Actions Lynx et le projet ECOLYNX :**



Le massif des Vosges représente le lien entre les populations du Jura et du Palatinat. Ce fait s'est confirmé avec l'arrivée naturelle de plusieurs lynx venant du Jura par le Sud et d'autres animaux par le Nord issus des lâchers dans le Palatinat. Le Lynx étant une espèce protégée au niveau national, il bénéficie d'un Plan National d'Action, décliné en un Plan Régional « Massif des Vosges » (PRA Vosges). Les 7 Fédérations de Chasse du Massif Vosgien ont été associées à leur rédaction et elles se sont engagées à participer à des actions de sensibilisation des chasseurs en faveur de l'acceptation de sa présence.

Depuis 2022, un dossier d'écocontribution sur le Lynx Boréal, ECOLYNX, a été validé au niveau national, regroupant l'ensemble des fédérations de chasse concernées par sa présence afin de financer des actions de communication, de suivi et des études scientifiques sur son régime alimentaire et sur son acceptation sociale. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées sur le département comme l'organisation de 2 soirées-débat avec le réalisateur du film LYNX, ou encore un voyage dans le Jura pour participer à des reprises de chevreuils prévues dans le volet scientifique du programme, ainsi que divers articles de communication. La FDCV est pilote du volet « sensibilisation – communication » de ce projet national aux côtés de la Fédération Nationale des Chasseurs.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les Comités Scientifiques des différentes réserves se réunissent environ une fois par an afin de présenter le bilan des actions engagées et de solliciter ses membres sur les opérations à venir.

Il en est de même sur certains des 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application ne nécessite pas forcément de réunion du Comité de Pilotage annuelle.

Dans tous ces sites avec un statut particulier de protection, nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes cependant de plus en plus souvent confrontés au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales et à une intransigeance des autres gestionnaires quant à la présence des ongulés (cerfs et sangliers).

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) :**

La FDCV siège à ces 2 instances et y représente l'ensemble des Fédérations des Chasseurs concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces 2 structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs comme gestionnaires et défendons nos pratiques.

- **Le projet de repeuplement du Grand Tétras :**

Depuis 2022, le PNRBV est à l'origine d'un projet de lâcher de Grand Tétras sur le Massif Vosgien pour renforcer la population résiduelle vosgienne qui est réduite à seulement 2 à 3 oiseaux encore présents. La FDC88 a participé à de nombreuses réunions de concertation pour aboutir à des propositions d'actions à mettre en place dans le cadre de ce renforcement. Le Grand Tétras étant considéré comme une espèce parapluie, toutes les actions qui seront engagées pour le favoriser bénéficieront également à tout un grand nombre d'espèces animales dont le Cerf qui a lui aussi un grand besoin de tranquillité et d'espaces ouverts en forêt.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers. Elle siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Les autres Commissions Départementales auxquelles siège la FDCV :**

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Celle-ci est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat ainsi que sur les projets d'implantation de dispositifs d'énergie renouvelable.
- Le Comité Technique de la SAFER des Vosges : il procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur haute environnementale. Il émet des avis sur le choix des acheteurs potentiels.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Il se présente sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de leur plantation par le Conseil Départemental, en contrepartie de la préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi départemental, gère les commandes de plants et la gestion des plantations. Pour 2023, 9934 mètres linéaires ont ainsi été plantés chez des agriculteurs, des particuliers ou des collectivités.



COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs, Laurent LALVEE, Alexandre BELLO

La commission s'est réunie les 4 janvier et 6 février pour définir les mesures de gestion du chamois et repreciser celles du cerf ; le chevreuil et le sanglier restent dans une optique identique à celle des années passées.

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Sur 2831 grands cervidés attribués, 1984 ont été réalisés (soit une réalisation de 70%), répartis en 487 cerfs, 690 biches, 807 faons, ce qui est conforme aux directives du SDGC. Pour les zones à enjeux (11B, 12B et 13D), les objectifs de prélèvements atteints prouvent l'implication des chasseurs pour l'obtention d'un équilibre sylvo-cynégétique.

Pour l'espèce, il est indispensable de ne pas augmenter la pression de chasse afin d'éviter d'amplifier le stress important générateur de dégâts forestiers.

Rappelons les règles du SDGC :

1-Attributions CEM (année N) < 80% Réalisations biches (année N-1) pour une population établie et à l'échelle d'un sous-massif ou d'un « groupement cerf ».

2-Les réalisations en cerfs coiffés de plus de 3 ans ne doivent pas excéder les 2/3 des attributions. Le non-respect de cette règle entraînera le retrait d'un cerf de la catégorie des 3 ans et plus pour l'ajouter à la catégorie des 1 à 3 ans.

Une récidive l'année suivante provoquera le remplacement d'un bracelet cerf par un bracelet faon.

Les dérives de prélèvement de plus en plus constatées au cours de la chasse au brame, nous impose d'introduire une réglementation sérieuse pour mieux protéger les cerfs dominants trop jeunes représentant le potentiel de vieillissement des mâles, indispensable au bon fonctionnement de l'espèce. Des mesures de gestion vous seront précisées avec la remise de vos bracelets.

L'espèce évoluant sur de grandes surfaces, il ne sera pas attribué de coiffés pour une surface inférieure à 100ha boisés.

L'application de ces rappels nous permettra d'améliorer encore nos résultats déjà bons sur la plupart de nos massifs.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec 8956 animaux réalisés sur 12308 attribués, soit une réalisation de 72%, la tendance est à la stabilité avec quelques exceptions et endroits concernés par des reconstitutions forestières où les plans de chasse pourront être corrigés à la hausse. Comme pour le cerf, le tir d'été a tendance à dériver au détriment des beaux brocards d'avenir. Il serait bon que les chasseurs concernés, considèrent que le tir d'été doit s'orienter vers plus d'observation et de retenue afin de récolter de vrais vieux brocards et éliminer les déficients et les têtes bizarres.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La baisse continue des réalisations confirme notre constat de l'an passé : la chute de la population due à la présence du lynx et la non prise de conscience du problème de la part de beaucoup de chasseurs qui devraient freiner les prélèvements pour assainir la situation.

Historique prélèvements :	Massif 12 : 2018/2019	30 réal. / 51 attr.	2023/2024	25 réal. / 43 attr.
	Massif 13 : 2018/2019	73 réal. / 99 attr.	2023/2024	29 réal. / 48 attr.

Pour sauver l'espèce du déclin final, la FDC88, au cours d'une CDCFS, a alerté Mme la Préfète et a fait voter à l'unanimité la non prise en compte du minimum administratif de réalisation pour la saison 2023/2024.

Lors de la dernière commission grand gibier, a été prise la décision d'attribuer en plan de chasse 2024/2025, l'équivalent de la réalisation de l'an passé. Nos partenaires forestiers ont suivi la mesure dans le 12B et à quelques animaux prêts dans le 13D. La 2° mesure a été de supprimer la chasse du chamois en battue.

Les résultats des réalisations de la future campagne et l'analyse profonde de la situation nous dicteront la manière de procéder pour la suite afin de sauver l'espèce.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Le prélèvement, autour de 9400 sangliers, est proche de celui de l'an passé ; la réalisation atteint 70%. La poursuite de nos efforts nous rapproche de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique souhaitable. Notre attention se portera sur les quelques secteurs restant problématiques pour les dégâts agricoles et pour les finances fédérales qui ont été soulagées par des subventions d'état accordées à titre exceptionnel mais assorties d'une notion de « pollueur - payeur », c'est-à-dire que les parts variables (taxe à l'hectare par exemple) devront représenter minimum 30% du montant des recettes. Les conséquences de cette situation ont abouti à une baisse du prix de tous les bracelets grand gibier pour le bien de tous les chasseurs.

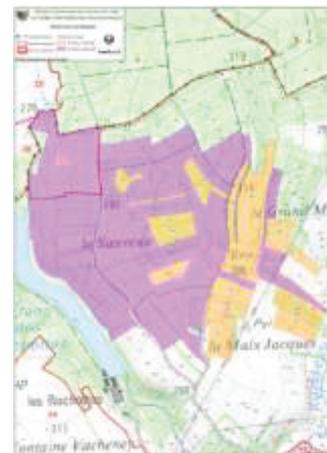


COMMISSION TERRITOIRES

Président de la Commission : Michel JOLY

Membres : Damien DURAND, Bruno DEMANDRE, Franck FREMIOT, Bertrand PFEIFFER, Michel THONNELIER, Denis VAUTRIN, Alexandre BELLO, Maxime LABEDIE, Joanna PENNETIER

Elle s'est réunie en février 2024 afin de faire le point sur l'état d'avancement du traitement des dossiers territoires, la liste des dossiers territoires « mis en enquête » pour la saison 2024/2025 (soit 14 territoires) et la liste des dossiers territoires existants en dessous des seuils de surface du SDGC (Pour la saison 2023/2024, 136 territoires étaient concernés représentant 112 détenteurs ; pour 2024/2025, cela concernera 110 territoires pour 100 détenteurs).



- **Fonctionnement des enquêtes de territoires**

Il existe différentes catégories de territoires pouvant être mis en « enquête de territoire » :

- Les nouveaux territoires créés dans les Vosges,
- Les territoires d'une commune en cas de conflit,
- Les territoires volontaires souhaitant se mettre à jour.

Chacun doit fournir à la Fédération :

- La copie de l'intégralité de ses abandons, baux, actes de cession de droits de chasse papiers,
- Le fichier informatique complété recensant les parcelles pour lesquelles il détient le droit de chasse.

Après vérification et traitement, ces éléments permettent d'obtenir une cartographie précise des parcelles recevables, attenantes ou non entre elles, de chaque détenteur. Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés aux détenteurs, et seuls les lots de droits de chasse respectant les seuils minimums de surface et d'attenance sont validés pour prétendre à une demande d'attribution de plan de chasse/gestion.

A ce jour, il est à noter que plus de 450 territoires de plans de chasse sont enregistrés sur notre base informatique fédérale.

- **Conditions qui peuvent remettre en cause des territoires et les rendre hors SDGC**

Lors de la signature du SDGC 2022/2028, un accord a été trouvé entre la FDCV et Mme La Préfète, afin d'éviter la création de zones de non-chasse et de laisser aux détenteurs actuels un délai supplémentaire pour se mettre en adéquation avec les nouveaux seuils de surface. Ces territoires sont donc considérés comme recevables pour la prochaine saison de chasse 2024/2025 à condition qu'il n'y ait aucun changement.

Les conditions suivantes les remettront en cause :

- si relocation (au même détenteur ou à un autre), le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**
- Si mise en enquête de territoire dû à des problèmes rencontrés sur le secteur : si les surfaces obtenues sont en dessous des 30 ha boisés ou 60 ha mixtes, le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**
- Si modification des surfaces (il suffirait de l'ajout ou du retrait de 1ca) : si les nouvelles surfaces obtenues sont en dessous des seuils, le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**

- **Relocation des forêts communales**

Un mail a été envoyé à toutes les communes pour les informer de la modification du seuil de surfaces, et pour inviter les mairies en cours de relocation de leur forêt communale à formuler les demandes de plan de chasse à leur nom (dans l'attente de la signature de leurs baux de chasse, et pour éviter tout retard de traitement des attributions de plan de chasse et gestion).

- **Règlementation du droit de chasse et réponse du service juridique de la FNC**

La technicienne en charge des dossiers territoires, Mme PENNETIER, a transmis au service juridique de la FNC un document synthétique récapitulant l'interprétation de la réglementation du droit de chasse. Cette transmission a été faite dans l'objectif d'obtenir une confirmation et des renseignements supplémentaires. Ils nous ont répondu dans l'été 2023, en nous transmettant également des retours de jugements et de jurisprudences. Cela nous a conforté dans notre traitement actuel des dossiers territoires.

Ce document, une fois synthétisé, sera également transmis à l'avocat de la FDC88, Me GIURANNA.

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTION / REALISATION

Sous massifs	Forêts	Totale	CERF 2023/2024													CHAMOIS (ISI)		
			Attr/100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 119	3 414	0,0	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
1B	8 409	12 211	0,1	8	0	0%	0	0		2	0	0%	6	0	0%	0	0	
1C	1 200	2 254	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1D	6 320	13 373	0,1	5	0	0%	0	0		2	0	0%	3	0	0%	0	0	
1E	5 165	7 798	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 475	5 329	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 756	5 893	0,1	2	2	100%	0	0		0	0		2	2	100%	0	0	
1H	1 897	3 939	0,4	8	3	38%	1	1	100%	2	1	50%	5	1	20%	0	0	
somme 1	29 342	54 210	0,1	24	5	21%	1	1	100%	6	1	17%	17	3	18%	0	0	
2A	5 343	11 908	0,4	19	9	47%	3	3	100%	6	1	17%	10	5	50%	0	0	
2B	4 649	8 654	0,5	23	14	61%	3	3	100%	8	6	75%	12	5	42%	0	0	
2C	3 651	6 199	0,3	11	6	55%	1	1	100%	5	2	40%	5	3	60%	0	0	
2D	1 923	7 813	0,3	5	3	60%	1	1	100%	1	1	100%	3	1	33%	0	0	
somme 2	15 566	34 575	0,4	58	32	55%	8	8	100%	20	10	50%	30	14	47%	0	0	
3A	1 353	8 113	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	636	3 638	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 140	7 006	0,9	19	12	63%	3	3	100%	6	2	33%	10	7	70%	0	0	
3D	2 056	6 757	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 911	4 989	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 478	3 203	0,5	7	2	29%	1	1	100%	3	1	33%	3	0	0%	0	0	
3G	3 533	7 611	1,2	43	29	67%	8	8	100%	14	8	57%	21	13	62%	0	0	
somme 3	13 108	41 318	0,5	69	43	62%	12	12	100%	23	11	48%	34	20	59%	0	0	
4A	2 080	6 345	0,9	18	11	61%	5	4	80%	6	1	17%	7	6	86%	0	0	
4B	1 703	5 761	0,8	13	8	62%	2	2	100%	4	2	50%	7	4	57%	0	0	
4C	1 028	3 743	0,5	5	3	60%	1	1	100%	2	1	50%	2	1	50%	0	0	
4D	1 690	2 925	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 326	7 515	0,6	25	15	60%	7	5	71%	7	3	43%	11	7	64%	0	0	
somme 4	10 827	26 287	0,6	61	37	61%	15	12	80%	19	7	37%	27	18	67%	0	0	
5A	7 847	15 824	1,6	127	86	68%	17	14	82%	55	33	60%	55	39	71%	0	0	
5B	10 896	17 635	0,9	99	73	74%	20	18	90%	36	24	67%	43	31	72%	0	0	
5C	3 259	6 343	1,7	57	48	84%	15	15	100%	20	14	70%	22	19	86%	0	0	
5D	2 318	5 206	1,9	44	40	91%	9	9	100%	17	15	88%	18	16	89%	0	0	
5E	3 325	5 769	3,6	119	114	96%	26	26	100%	47	45	96%	46	43	93%	0	0	
5F	2 623	5 430	1,0	26	18	69%	5	5	100%	10	6	60%	11	7	64%	0	0	
somme 5	30 267	56 207	1,6	472	379	80%	92	87	95%	185	137	74%	195	155	79%	0	0	
6A	4 627	10 455	0,7	33	20	61%	8	8	100%	12	4	33%	13	8	62%	0	0	
6B	4 371	5 846	0,2	9	5	56%	3	3	100%	2	1	50%	4	1	25%	0	0	
6C	6 200	9 863	0,2	10	5	50%	3	3	100%	3	1	33%	4	1	25%	0	0	
somme 6	15 198	26 164	0,3	52	30	58%	14	14	100%	17	6	35%	21	10	48%	0	0	
7A	6 191	9 564	0,4	25	13	52%	7	3	43%	8	4	50%	10	6	60%	0	0	
7B	5 055	7 122	0,5	25	20	80%	4	4	100%	9	7	78%	12	9	75%	0	0	
somme 7	11 247	16 687	0,4	50	33	66%	11	7	64%	17	11	65%	22	15	68%	0	0	
8A	6 840	10 336	0,4	28	18	64%	9	9	100%	10	4	40%	9	5	56%	0	0	
8B	1 947	5 311	1,2	24	18	75%	5	5	100%	9	6	67%	10	7	70%	0	0	
8C	1 715	4 486	0,3	6	2	33%	1	0	0%	2	1	50%	3	1	33%	0	0	
8D	7 566	11 777	2,3	172	92	53%	32	22	69%	68	25	37%	72	45	63%	0	0	
somme 8	18 067	31 910	1,3	230	130	57%	47	36	77%	89	36	40%	94	58	62%	0	0	
9A	7 402	9 544	0,7	53	28	53%	9	7	78%	22	13	59%	22	8	36%	0	0	
9B	20 905	24 555	0,7	142	100	70%	25	22	88%	56	38	68%	61	40	66%	0	0	
somme 9	28 307	34 098	0,7	195	128	66%	34	29	85%	78	51	65%	83	48	58%	0	0	
10A	13 133	13 885	1,9	248	151	61%	49	41	84%	97	52	54%	102	58	57%	0	0	
10B	11 263	14 506	0,6	65	44	68%	10	10	100%	27	16	59%	28	18	64%	0	0	
somme 10	24 396	28 391	1,3	313	195	62%	59	51	86%	124	68	55%	130	76	58%	0	0	
11A	4 797	5 909	1,3	60	42	70%	12	11	92%	22	14	64%	26	17	65%	2	0	0%
11B	3 433	4 339	4,5	154	131	85%	30	27	90%	63	50	79%	61	54	89%	0	0	
11C	3 756	6 482	1,5	56	40	71%	10	10	100%	23	14	61%	23	16	70%	0	0	
somme 11	11 985	16 730	2,3	270	213	79%	52	48	92%	108	78	72%	110	87	79%	2	0	
12A	10 556	14 660	1,8	194	148	76%	37	37	100%	78	51	65%	79	60	76%	5	2	40%
12B	10 923	11 428	3,6	390	297	76%	76	64	84%	156	118	76%	158	115	73%	38	23	61%
12C	3 099	5 592	0,7	21	9	43%	3	2	67%	8	2	25%	10	5	50%	0	0	
somme 12	24 578	31 680	2,5	605	454	75%	116	103	89%	242	171	71%	247	180	73%	43	25	58%
13A	7 416	9 239	0,3	21	14	67%	7	7	100%	8	3	38%	6	4	67%	0	0	
13B	3 309	3 756	1,8	59	42	71%	11	10	91%	24	19	79%	24	13	54%	0	0	
13C	2 469	3 058	2,5	62	46	74%	12	12	100%	24	17	71%	26	17	65%	0	0	
13D	6 550	8 795	2,8	185	150	81%	35	33	94%	75	50	67%	75	67	89%	17	9	53%
13E	3 090	4 316	0,6	18	8	44%	3	3	100%	7	2	29%	8	3	38%	2	2	100%
13F	3 918	4 593	0,6	25	8	32%	5	5	100%	10	1	10%	10	2	20%	29	18	62%
13G	9 421	11 895	0,7	62	37	60%	11	9	82%	24	11	46%	27	17	63%	0	0	
somme 13	36 172	45 652	1,2	432	305	71%	84	79	94%	172	103	60%	176	123	70%	48	29	60%
Bilan départemental	269 061	443 910	1,1	2831	1984	70%	545	487	89%	1100	690	63%	1186	807	68%	93	54	58%

PAR SOUS-MASSIFS CYNEGETIQUES

CHEVREUIL 2023/2024										SANGLIER 2023/2024				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
5,6	118	83	70%	60	48	80%	58	35	60%	6,5	138	3	112	81%
4,6	387	330	85%	194	165	85%	186	159	85%	9,1	767	122	624	81%
5,2	62	60	97%	32	32	100%	30	28	93%	8,6	103	0	77	75%
5,5	346	229	66%	176	115	65%	168	113	67%	9,1	575	157	456	79%
5,1	261	199	76%	132	103	78%	125	96	77%	6,4	333	56	255	77%
12,0	177	148	84%	90	76	84%	86	71	83%	9,7	143	5	72	50%
6,4	176	138	78%	89	70	79%	84	66	79%	11,4	314	24	266	85%
5,3	100	81	81%	50	39	78%	48	42	88%	7,9	149	11	86	58%
5,5	1627	1268	78%	823	648	79%	785	610	78%	8,6	2522	378	1948	77%
5,6	300	221	74%	152	108	71%	144	111	77%	5,0	269	15	182	68%
5,2	242	172	71%	123	92	75%	116	77	66%	6,6	306	20	221	72%
5,6	205	156	76%	106	82	77%	99	74	75%	9,2	335	102	288	86%
6,9	133	82	62%	64	38	59%	65	42	65%	8,7	168	35	126	75%
5,7	880	631	72%	445	320	72%	424	304	72%	6,9	1078	172	817	76%
11,8	160	147	92%	82	75	91%	77	71	92%	5,8	78	13	38	49%
11,6	74	68	92%	38	36	95%	36	32	89%	9,3	59	17	42	71%
8,1	174	125	72%	88	66	75%	84	57	68%	10,6	226	83	181	80%
8,3	170	132	78%	87	69	79%	80	62	78%	8,3	170	13	118	69%
7,4	141	92	65%	71	50	70%	68	42	62%	11,2	214	14	159	74%
7,2	106	52	49%	52	22	42%	52	30	58%	5,5	82	10	53	65%
7,9	279	165	59%	139	89	64%	138	74	54%	9,8	347	50	242	70%
8,4	1104	781	71%	557	407	73%	535	368	69%	9,0	1176	200	833	71%
7,0	145	123	85%	71	57	80%	70	62	89%	10,0	207	28	158	76%
9,8	167	113	68%	82	51	62%	82	60	73%	12,8	218	39	115	53%
9,9	102	80	78%	51	40	78%	50	39	78%	7,1	73	18	43	59%
5,6	94	69	73%	48	37	77%	45	32	71%	4,7	79	22	47	59%
4,9	212	143	67%	107	73	68%	105	70	67%	4,3	184	42	130	71%
6,7	720	528	73%	359	258	72%	352	263	75%	7,0	761	149	493	65%
5,1	401	285	71%	203	145	71%	193	136	70%	6,6	521	34	344	66%
4,9	537	342	64%	267	175	66%	261	164	63%	6,8	739	63	543	73%
6,7	218	145	67%	109	71	65%	106	74	70%	5,6	184	32	125	68%
4,6	107	97	91%	54	50	93%	52	46	88%	5,6	130	40	106	82%
5,5	184	131	71%	92	68	74%	91	63	69%	6,0	198	54	166	84%
4,8	127	96	76%	64	49	77%	63	47	75%	4,0	104	28	76	73%
5,2	1574	1096	70%	789	558	71%	766	530	69%	6,2	1876	251	1360	72%
5,1	238	159	67%	119	78	66%	119	81	68%	4,6	213	10	136	64%
3,8	168	140	83%	84	73	87%	83	67	81%	3,4	148	4	78	53%
3,4	208	150	72%	106	81	76%	101	68	67%	1,5	94	25	58	62%
4,0	614	449	73%	309	232	75%	303	216	71%	3,0	455	39	272	60%
4,0	246	161	65%	124	81	65%	121	79	65%	4,2	263	68	189	72%
4,0	200	149	75%	99	73	74%	99	74	75%	3,8	193	39	141	73%
4,0	446	310	70%	223	154	69%	220	153	70%	4,1	456	107	330	72%
5,0	345	196	57%	175	102	58%	169	93	55%	7,3	497	132	396	80%
6,9	135	111	82%	68	57	84%	66	53	80%	6,6	129	30	88	68%
9,2	157	131	83%	79	67	85%	78	64	82%	8,7	150	41	96	64%
5,4	409	236	58%	205	118	58%	201	116	58%	11,0	835	165	560	67%
5,8	1046	674	64%	527	344	65%	514	326	63%	8,9	1611	368	1140	71%
4,5	331	236	71%	164	120	73%	163	116	71%	5,5	407	20	266	65%
3,1	646	455	70%	323	220	68%	321	234	73%	3,8	800	90	502	63%
3,5	977	691	71%	487	340	70%	484	350	72%	4,3	1207	110	768	64%
2,4	311	187	60%	155	98	63%	156	89	57%	2,2	295	4	151	51%
5,2	586	433	74%	291	220	76%	293	212	72%	3,6	411	11	272	66%
3,7	897	620	69%	446	318	71%	449	301	67%	2,9	706	15	423	60%
4,5	216	146	68%	107	75	70%	108	70	65%	3,4	163	15	104	64%
3,5	121	78	64%	61	43	70%	60	35	58%	2,8	97	0	64	66%
5,0	186	140	75%	93	72	77%	93	68	73%	3,2	121	21	81	67%
4,4	523	364	70%	261	190	73%	261	173	66%	3,2	381	36	249	65%
3,8	397	325	82%	198	167	84%	197	157	80%	3,6	383	60	245	64%
2,2	238	166	70%	116	81	70%	117	83	71%	1,5	161	15	83	52%
4,9	152	127	84%	75	61	81%	76	65	86%	2,5	78	6	47	60%
3,2	787	618	79%	389	309	79%	390	305	78%	2,5	622	81	375	60%
3,4	255	210	82%	130	104	80%	124	105	85%	2,3	172	0	83	48%
3,3	108	87	81%	54	43	80%	54	44	81%	1,3	43	0	17	40%
4,9	121	88	73%	61	45	74%	60	43	72%	2,0	50	9	37	74%
2,2	147	115	78%	74	58	78%	73	57	78%	1,4	89	10	48	54%
3,3	102	94	92%	51	49	96%	51	45	88%	1,7	54	15	34	63%
3,0	116	79	68%	58	40	69%	58	39	67%	1,7	68	18	28	41%
3,4	324	253	78%	162	128	79%	162	125	77%	1,5	139	25	81	58%
3,2	1173	926	79%	590	467	79%	582	458	79%	1,7	615	77	328	53%
4,6	12368	8956	72%	6205	4545	73%	6065	4357	72%	5,0	13466	1983	9336	69%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Président de la Commission : Bertrand PFEIFFER

Membres : Tous les Administrateurs, Nicolas BRETON, Vincent CANIVET

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



La Commission Dégâts de Gibier s'est principalement réunie en groupes de travail au cours de l'année 2023.

Malgré la baisse des dégâts sur le terrain, les sujets n'ont pas manqué et ont été traités tout au long de l'année, souvent dans l'urgence, face aux dégâts ou aux impératifs administratifs et réglementaires. La Commission a donc régulièrement été consultée par mail ou lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteur ayant pour objectif la sensibilisation des élus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs, ouverture générale et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne ou sur des cultures autres que les pois et les maïs, sur des secteurs encore non protégés ou pour des cas particuliers.
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2023 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertises,
- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole, en amont des Formations Spécialisées, afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer, ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers et recours.
- L'étude et la réalisation des éléments du Plan National de maîtrise du sanglier : contribution financière de l'Etat au niveau national de plus de 60 millions d'euros, dont 1.4 million juste pour les Vosges, répartis sur 3 ans.

- **Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :**

Nous avons réuni physiquement les estimateurs à deux reprises en 2023 afin de faire un bilan des dossiers, problèmes rencontrés, ... et maintenu un accompagnement de ces derniers, tant au niveau réglementaire, qu'administratif et technique.

Les échanges quasi hebdomadaires entre les estimateurs et nos salariés permettent de recueillir des informations en temps réel et de faire un état des problèmes rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous pouvons informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions.

Le travail de « recrutement » de nouveaux estimateurs s'est poursuivi en 2023 avec la formation de deux nouveaux candidats qui vont renforcer l'effectif des estimateurs départementaux actifs sur l'ensemble du département.

- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS. Cette formation fixe également les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché national et mondial.

En 2023, elle s'est réunie à plusieurs reprises sous la présidence de la DDT. Pour les autres réunions, un consensus a été trouvé sur tous les dossiers et tous les barèmes, entre les mondes agricole et cynégétique avant d'être proposé à l'Administration. Cette dernière a ensuite validé et entériné les propositions dans ses arrêtés préfectoraux.

Par rapport à 2022, en 2023 les barèmes ont :

- Augmentés de 1 ou 2% en moyenne concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs,
- Baissés de 30% à 45% en moyenne concernant les pertes de récolte. Cette baisse est un « retour à la normale » suite à la forte augmentation 2022 liée à la guerre en Ukraine.

De plus, concernant 103 communes vosgiennes de la zone montagne, la réglementation nationale nous impose d'indemniser les exploitants à hauteur de 15% supplémentaires par rapport au reste du département pour toutes les remises en état.

En 2023, nous avons aussi été amenés à valider des barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs souvent plus élevés que les barèmes conventionnels, toutefois l'écart se réduit et certaines denrées bio ont même diminué.



COMMISSION ANIMATIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Damien DURAND

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Matthieu HAMMER, Franck FREMIOT, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Arnaud GROSSI (GIC Torelle), Sandy KINIC (GIC Meuse Saônelle), Xavier RICHARD (GIC Charmes), Adélaïde CROUVISIER (secrétaire GIC Charmes), Corinne BARNET, Laurent LALVEE, Ségolène TOUZE

La commission s'est réunie le 18 décembre 2023 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations, réfléchir à des nouvelles actions et établir un prévisionnel pour 2024.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations tant en direction des scolaires que du grand public. Parmi celles-ci, on retrouve un certain nombre de rendez-vous annuels récurrents :

- Les journées de chasse à Tignécourt avec invitation des associations spécialisées, des chasseresses ou des bénévoles œuvrant pour la FDC88 : 6 journées ont été organisées cette saison.
- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires ou du grand public en ayant souvent recours à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques : 4 animations grand public (1 journée au magasin Décathlon d'Epinal, Fête de la Forêt à Domptail, 2 opérations « J'aime la nature propre » à Bouzey et Remiremont) et une trentaine d'animations scolaires ont été réalisées cette année dont les opérations de plantations de haies dans les écoles. Au total, 1360 enfants ont été sensibilisés au cours de nos interventions scolaires en 2023/2024.

Retour sur quelques actions phares de cette année :

- **L'Exposition des Trophées :**

La FDCV a organisé sa traditionnelle exposition des trophées et son marché artisanal, agrémentée d'une exposition complète sur le Lynx en avril 2023. L'édition 2024 est animée par un concours photos mettant en valeur le talent des chasseurs vosgiens et leur sensibilité par rapport à la faune vosgienne.

- **Le projet d'écocontribution « J'aime la nature propre » :**

L'objectif de ce projet est de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets dans les espaces naturels en partenariat avec les usagers de la nature.

En 2023, la FDCV a initié 2 projets dans ce cadre : autour du réservoir de Bouzey le 7 juin et à la confluence Moselle-Moselotte le 13 septembre. Ces opérations se sont déroulées sur une journée découpée en 2 temps : ramassage des déchets le matin et village d'animation l'après-midi avec une sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets. Au total, environ 300 personnes ont été sensibilisées à cette thématique.



En 2024, la FNC a souhaité faire de ce projet une opération nationale sur l'ensemble du territoire durant le week-end des 15, 16 et 17 mars. La FDCV a orchestré 25 sites de collecte durant ces 3 jours dont 4 opérations avec des écoles. Les chasseurs ont ainsi collecté 19.5 tonnes de déchets représentant un volume de plus de 90 m3.

- **Le projet d'écocontribution « Hirondelles » :**

Un premier dossier a été déposé et réalisé en 2023, ses objectifs consistent à améliorer et sensibiliser le public et les scolaires aux populations d'hirondelles, à faire réaliser des nichoirs aux enfants et à améliorer les cours d'école par une végétalisation de celles-ci et la pose d'hôtel à insectes. 5 écoles ont participé à ce projet Fraize, Bruyères, St Maurice/Moselle, Ferdrupt et Raon l'Étape.

Un 2° projet « Hirondelles » est en cours sur le département avec les écoles de St Michel/Meurthe, Thaon les Vosges, Le Ménil/Thillot, Plainfaing et Moyennoutier.

- **La réalisation de l'Essentiel du SDGC :**

Afin de faciliter l'appropriation du 3° Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la FDCV a souhaité réaliser un condensé de celui-ci reprenant les mesures essentielles à connaître par tous les chasseurs. Celui-ci a été distribué à l'ensemble des détenteurs de plans de chasse ou de gestion du département avec leurs attributions de bracelets de la dernière saison.



Les projets de la Commission :

Pour 2024, la FDCV s'est déjà engagée dans plusieurs actions, ainsi que sur des interventions en milieu scolaire notamment liées à 3 projets :

- Un engagement dans le cadre du programme Agrifaune pour encadrer des classes de la MFR de Bulgnéville et de l'EHP de Roville aux Chênes afin d'améliorer la biodiversité au niveau d'une exploitation agricole en participant à un concours régional.
- Le 3° projet d'écocontribution appelé « Hirondelles » ayant pour objectif de travailler d'autres écoles sur la reconnaissance des différentes espèces d'hirondelles, la construction de nids, l'aménagement des cours d'école et le suivi des populations d'oiseaux.
- L'appel à projet « Je plante une haie pour mon école » lancé annuellement dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture.

Parmi les autres actions en cours ou en projet, nous retiendrons principalement :

- La réalisation de carnets de suivi de battues qui seront disponibles dès la distribution des bracelets à partir de la fin du mois de mai prochain.
- L'organisation, dans le cadre du programme national ECOLYNX2, d'un atelier international sur le Lynx pour les élus des FDC concernées par la présence de cet animal en juin prochain à Remiremont.

La Fédération poursuivra également l'ensemble des opérations de communication et sensibilisation tant au niveau des scolaires que du grand public. Elle souhaite réfléchir à sa présence sur des manifestations départementales telles que la journée des Maires ou le salon Green-expo à Epinal. Elle devra aussi continuer le travail engagé sur le devenir de la collection du Musée de la Faune Lorraine afin d'aboutir à une mise en valeur de celle-ci accessible au grand public dans un lieu du département.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE ET FORMATIONS

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Bertrand PFEIFFER, Denis VAUTRIN, Michel LÉBOUBE (ADGCP88), Claude GIGNEY (Louveter), Vincent CANIVET, Maxime LABEDIE, Alexandre BELLO



Antibraconnage

L'année 2023 a été synonyme d'évolutions au sein des effectifs du Service Terrain de la fédération. En effet, en avril, Kévin HARROUARD a été embauché afin de venir en renforts de nos deux agents de secteur. A l'issue de son contrat qu'il n'a pas souhaité renouveler, c'est Théo LAFOSSE, étudiant vosgien en Certificat de Spécialisation « Technicien Cynégétique » qui l'a remplacé en alternance. Il apporte ainsi du sang neuf au sein du service !

Dans la continuité des années précédentes, des partenariats étroits ont été tissés avec la Gendarmerie Nationale, la Fédération Départementale de Pêche des Vosges, l'Office National des Forêts, le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Parquet d'Epinal afin de permettre une efficacité accrue en termes de contrôles et de gestion des procédures en matière de police de la chasse. Ces collaborations ont notamment permis de mettre en place plusieurs opérations communes, notamment lors de contrôles d'actions de chasse ou de surveillance des zones de brame du cerf.

Sur l'année 2023, ce ne sont pas moins de 105 journées qui ont été consacrées à la surveillance anti-braconnage et à la police de la chasse aboutissant à 34 procédures et avertissements qui ont été établis par nos services dans le cadre des différentes constatations d'infractions. Le respect des clauses du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (agrainage et respect des plans de chasse et de gestion) reste, comme chaque année, une priorité du service et a fait l'objet de plusieurs constatations d'infractions.

Formations

Le volet formation prend, au fur et à mesure des années, une part grandissante des missions de nos agents de développement. Qu'elles soient pour l'obtention de l'examen du permis de chasser, de l'attestation de chasse accompagnée, de chasse à l'arc ou de l'agrément de piégeage, pour se former en matière de sécurité ou de respect des règles sanitaires dans le cadre de la gestion de la venaison, ces formations ont accueilli 412 candidats sur l'année 2023 pour environ 75 journées (sans prendre en compte le suivi administratif et le temps nécessaire à la préparation de ces formations).

C'est bien entendu la formation à l'examen du permis de chasser qui mobilise principalement notre équipe avec environ 245 candidats formés sur l'année 2023, ce qui a permis d'accueillir dans nos rangs 130 nouveaux chasseurs. A noter qu'un nouveau logiciel de gestion des candidats à l'examen du permis de chasser est déployé sur l'ensemble du territoire national par l'OFB. Celui-ci, très mal adapté à la gestion des candidats par les Fédérations, a occasionné beaucoup de problèmes administratifs à nos services, ainsi qu'à la cellule du permis de chasser de l'OFB. Des mises à jour importantes ont eu lieu en fin d'année et ont réglé la majorité des problèmes, permettant d'envisager une année 2024 plus sereine du point de vue de la formation du permis de chasser.

Avec la mise en place de la nouvelle loi chasse de 2019, les Fédérations des Chasseurs ont l'obligation de former l'ensemble de leurs adhérents en matière de sécurité individuelle lors des actions de chasse. Quant à la formation « sécurité décennale », la mise en place de la version dématérialisée a permis de former plus de 1600 chasseurs et des versions en présentiel devraient voir le jour afin de permettre aux chasseurs ne maîtrisant pas les outils informatiques de participer à cette formation.

Toutes ces formations ne pourraient pas être menées à bien sans notre équipe de bénévoles qui travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année auprès de nos agents pour offrir aux chasseurs et futurs chasseurs un service de qualité. Nous profitons de ces lignes pour les remercier à nouveau chaleureusement !

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LEBOUBE

L'association départementale des Gardes-Chasse Particuliers des Vosges compte à ce jour 32 années d'existence, et aujourd'hui plus de 110 adhérents...

Malheureusement, la tendance est maintenant à la raréfaction des candidats. Pour cause : la population des gardes-chasse particuliers, composée majoritairement de retraités. Avec la crise actuelle, nos anciens vivent avec de modestes moyens et nos jeunes, pleins de nouvelles activités, doivent faire face à l'augmentation du coût de la vie et hésitent à s'engager voire renoncent devant les frais : le bénévolat ayant ses limites.

Cependant, nous sommes heureux d'accueillir quelques nouveaux adhérents à qui nous souhaitons la bienvenue ! Félicitations à tous ceux qui nous rejoignent dans notre association qu'il n'est pas toujours facile de faire vivre et qui mériterait de durer et d'être reconnue d'utilité publique...

L'association vous permet d'établir et de conserver un contact entre vous, de collecter et de rassembler des renseignements qui remonteront aux services de tutelles, notamment au service terrain de la Fédération des Chasseurs des Vosges avec qui nous avons des relations efficaces.



Nous sommes toujours présents à notre permanence à la Fédération des Chasseurs à Epinal, le vendredi après-midi de 13h45 à 16h45.

Contacts :

Mail : adgcp.vosges@orange.fr

Président : Michel LEBOUBE – 06.16.68.60.72

Trésorier : Alain FAQUET – 06.70.39.47.88

ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

La saison 2023 / 2024 s'achève, comme toujours, au rythme des saisons et celle du printemps que l'on entame doit nous préparer à la prochaine.

Comme toutes les associations composées de bénévoles, on doit se montrer actifs et entreprenants pour motiver les adhérents et surtout les conserver. Les chasseurs responsables ont toujours à cœur de se tenir à jour au niveau de la réglementation qui évolue et ils prennent notamment en compte la sécurité et l'éthique. Ce sont dans ces domaines que nous allons poursuivre nos efforts cette année.

Tout d'abord, nous allons organiser une séance de formation au perfectionnement au tir et à la manipulation des armes de chasse qui complète la formation décennale obligatoire. Elle se déroulera le **samedi 7 septembre 2024** au stand de tir BARRAS de VITTEL. Elle est gratuite et ouverte à tous les chasseurs. La sécurité est notre crédo, surtout quand on sait que 26 % des accidents de chasse sont des auto-accidents. Inscrivez-vous : fuzelier.christian88@orange.fr .

L'exposition des trophées nous donne l'occasion d'animer deux ateliers :

- le premier vous permet de faire coter vos trophées de cerfs, chamois mais aussi de brocards ou sangliers. C'est toujours une fierté et un honneur de présenter son prélèvement qui sort du lot.
- D'autre part, un groupe de spécialistes déterminera l'âge des animaux dont les massacres sont présentés. Cette analyse se fait essentiellement à partir de l'étude de la dentition d'une demi-mâchoire inférieure.

A l'occasion de cette exposition, nous aurons le plaisir de remettre un prix au trophée de cerf atypique dit : tête bizarre.

L'activité phare de notre association : le **BREVET GRAND GIBIER** est relancée cette année. La préparation à l'examen vient de démarrer et celui-ci se déroulera le 29 juin. C'est urgent, vous pouvez encore me contacter à l'adresse ci-dessus.

La sécurité (les consignes détaillées au rond du matin et leur application) et l'éthique (le respect du gibier et des règles de tir entre autres) doivent contribuer à améliorer notre image auprès du grand public et des autres utilisateurs de la nature. Sachons être responsables et respectueux de tout le monde.

En St Hubert, très bonne saison à venir à toutes et tous.



L'UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DES CHIENS DE ROUGE (UNUCR88)

Président : William THUON

Formation des conducteurs de chiens de sang

Pour que les chasseurs vous appellent lorsqu'ils ont blessé un animal, il faut qu'ils aient confiance en vous et en votre chien.

C'est pourquoi le cursus de formation d'un équipage ne souffre pas de médiocrité :

- Stage de 3 jours et parrainage pour l'apprenti conducteur
- Réussite d'une épreuve de chiens de rouge sur piste de 20h
- Signé un code d'honneur – Permis de chasser – Assurance. – Brevet Grand Gibier -

Bilan de l'année écoulée (2023/2024) pour les 31 conducteurs Agréés

1591 Interventions	484 Contrôles de Tir	567 Echecs	540 Réussites
---------------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------

	Réussites 2022/2023	Réussites 2023/2024
Cerfs-Biches- Faons	98	131
Chevreuils	130	107
Sangliers	305	300
Chamois	2	2
Totaux	535	540

Sur cette campagne 2023/2024, le bilan pour les recherches sur « Cerf – Biche - Faon » est en nette augmentation. De plus, une relation de cause à effet, je note beaucoup de contrôles de tir sur cette espèce.

En revanche, ce bilan est toujours en diminution pour l'espèce chevreuil. Peu de chasseurs font appel à un conducteur agréé, sauf pour le tir d'été du brocard. Enfin, le sanglier reste stable malgré une diminution des effectifs sur le département.



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT

L'AG de l'ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 25 mai 2023 à 17h00 à l'auberge du Ruxelier à Cheniménil.

La journée se terminera par le traditionnel repas de l'Association.

Un parcours sur cibles 3D est prévu durant le week-end.

Les JFO (Journée de Formation Obligatoire)

Comme chaque année, deux formations seront organisées en 2024, le 18 mai et le 7 septembre.

Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs des Vosges.

Les entraînements ACAV

Les entraînements ont lieu tous les premiers samedis du mois, sauf si la météo ne le permet pas.

Toute personne désirant s'initier au tir à l'arc, ou seulement s'informer sur notre mode de chasse, est la bienvenue à ces journées d'entraînement. Il suffit juste de prévenir le samedi vers midi afin de prévoir le matériel nécessaire.

Le nombre d'adhérent remonte doucement à son niveau d'avant covid, ce qui va permettre à l'association de proposer des activités un peu plus étoffées. Il faut juste que les membres se motivent pour consacrer un ou deux après-midis par mois à se retrouver sur notre site d'entraînement à Cheniménil.

Vous pouvez retrouver les informations concernant les activités de l'association sur le site de l'ACAV : www.acav88.fr ou sur le groupe Facebook ACAV88



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUSY

141 piégeurs ont adhéré en 2023 contre 139 l'année précédente. Depuis quelques années, nous nous maintenons à plus ou moins 140 adhérents malgré les crises sanitaires et les difficultés croissantes liées à l'évolution de la réglementation. Avec ce contexte, nous pouvons donc nous satisfaire d'avoir une stabilité dans le nombre d'adhérents, et nous les remercions tous ici, toutefois, nous devons encore faire des efforts pour fédérer et rassembler encore plus de piégeurs.

Après la tenue de notre assemblée générale en mars 2023, notre association a tenu son habituel stand à l'exposition des trophées de cerfs et de chamois organisée par la FDC88 en avril. Au mois de juillet, nous avons organisé un week-end de pêche aux étangs de Mazeley. Je tenais à remercier tous les présents et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Par la suite, en septembre, nous avons participé à la formation de 21 nouveaux piégeurs puis, en décembre, 10 agriculteurs ont pu suivre aussi la formation de piégeur plus particulièrement axée sur la régulation des corvidés. Enfin, les dirigeants de l'APRAV ont participé aux différentes réunions de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour faire entendre la voie de nos adhérents et défendre l'activité de piégeage.

2023 aura aussi été marquée par la parution, avec plus d'un mois de retard, de l'arrêté ministériel classant les espèces « ESOD » (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) du groupe 2. Pour notre département, le renard a été classé uniquement sur 167 communes, la fouine, le corbeau freux, la corneille noire sur tout le département et l'étourneau sansonnet sur 97 communes. Ce classement, effectif pour 3 ans, est issu des analyses et compilations des données de prélèvements et de déclarations de dégâts.

Nous notons cette année, une recrudescence des demandes d'intervention sur les ragondins et les rats musqués, notamment autour des étangs.

Il est vraiment important de vous mobiliser pour faire remonter les dégâts et nuisances dont vous pouvez avoir connaissance sur le terrain, ainsi que vos bilans de captures à retourner à la FDC88 et à la DDT courant juillet. Ces informations sont essentielles pour justifier la présence, l'impact et le classement des différentes espèces.

Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou pour l'association.



Formation Piégeage – Décembre 2023

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)

Président : Claude CHARNOT



Le C.N.B. Vosges est la section départementale du CNB, créée en septembre 2018, association agréée au titre de la protection de l'environnement (Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011), il a pour objectif de rassembler les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier, de promouvoir et défendre ce mode de chasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration de l'oiseau et de contribuer à la protection de son environnement.

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue 1^{er} septembre 2023 au restaurant La Crémaillère à Bainville aux Saules, en présence de Damien DURAND, vice-président de la FDC88 et de Nicolas BRETON, technicien à la FDC88. Frédéric TISSIER, président de la FDC88 et Benoit CLERC, Chef du service départemental de l'OFB88, s'étaient excusés.

Pour la saison 2023/2024 dans les Vosges, l'activité du CNB88 fut marquée par :

- Mise en ligne dans la newsletter de février 2023 du Miroir et sur le site du CNB, d'une vidéo sur la chasse de la bécasse au chien d'arrêt dans le Grand Est
- Création en mars 2023 d'une page Facebook : Amis CNB88 et d'un groupe WhatsApp
- Participation au COPIL de la ZPS du Bassigny partie Vosges le 11 mai 2023 à Lamarche
- Août 2023, appui apporté à la FDC des Vosges dans le recours qu'elle a introduit auprès du tribunal administratif de Nancy, en rédigeant un mémoire en défense sur la gestion et la chasse de la bécasse afin de contrer l'attaque de Oiseaux Nature 88.
- Assemblée générale extraordinaire le 1^{er} septembre 2023 ayant modifié l'article 3 des statuts, objet de l'association : « agir pour préserver, protéger et restaurer la faune sauvage et les milieux naturels ». Ainsi, en élargissant le domaine d'intervention du CNB88, celui-ci a dorénavant la possibilité d'ester en justice au même titre qu'une association « naturaliste »
- Le 4 novembre 2023, des membres du club se sont retrouvés sur le territoire de chasse de Tignécourt géré par la FDC88, pour une journée de chasse à la bécasse en binôme avec leurs chiens
- Publication d'articles dans la revue « Chasseurs de l'Est » et « La Mordorée »

La saison bécassière 2023/2024 fut encore très bonne avec l'arrivée des premiers oiseaux mi-octobre, dont la présence fut continue jusqu'en février. Grâce l'application Béc@notes et les 153 comptes-rendus de sorties totalisant 291 heures, l'Indice Cynégétique d'Abondance des Vosges est de 3.35, parmi les meilleurs des départements français.

La collecte de 41 ailes a permis de déterminer un âge ration jeune/adulte de 59% ce qui traduit un bon succès reproducteur.

Le département des Vosges, avec une surface forestière de près de 300.000ha, des prairies naturelles jouxtant les massifs et quasiment plus de périodes de gel prolongé, offre des conditions d'hivernation favorables à la bécasse. Malgré cela et bien qu'il y ait peu de bécassiers, ce mode de chasse est trop souvent entravé par les pratiquants de la chasse en battue du grand gibier et plus particulièrement celle du sanglier !



Contact : ccharnot@gmail.com

ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS
VOSGIENS (AJNC88)



Président : Gabriel HOUOT

Suite au projet de relance de l'AJNC 88, à la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, le 22/12/2023, les jeunes et nouveaux chasseurs du département se sont réunis le 26 janvier 2024 afin d'élire les nouveaux membres du bureau ainsi que son conseil d'administration. L'AJNC 88 a été contacté par le magazine **Chasseurs de l'Est** afin de réaliser un reportage sur cette renaissance.

Le nouveau bureau est constitué des personnes suivantes :

Président : M. HOUOT Gabriel

Vice-Président : M. ROUSSEL Paul

Secrétaire : M. BARRAS Vincent

Trésorier : M. DURAND Axel

Personnes nommées au Conseil d'Administration :

M. DELON Alexis

M. DROUOT Quentin

Mme ZUKOWSKI Nasthasia

M. GERARDIN Léo

M. DUMONT Joris

Le 1^{er} mars 2024, les jeunes chasseurs se sont de nouveaux réunis lors d'une assemblée générale extraordinaire. Ils se sont concertés sur le bilan de la reprise de l'AJNC 88, grâce au différents documents fournis par la FDC 88. Ils ont également défini les événements et actions qu'ils souhaitent mettre en place pour l'année 2024.

Voici quelques dates de leurs événements à retenir pour 2024 :

- **15 au 17 Mars** : Participation à l'opération nationale « J'AIME LA NATURE PROPRE »
- **22 au 25 Mars** : Salon de la chasse et de la faune sauvage à RAMBOUILLET
- **4 et 5 Mai** : AG de l'ANJC (Association Nationale des Jeunes Chasseurs)
- **25 Mai** : Réglages armes / Sanglier courant à VITTEL
- **1 au 05 Juin** : Séjour affût Brocard dans l'Ariège
- **14 au 16 Juin** : Game Fair à LAMOTTE BEUVRON
- **15 Aout** : Journée Ball trap à VITTEL

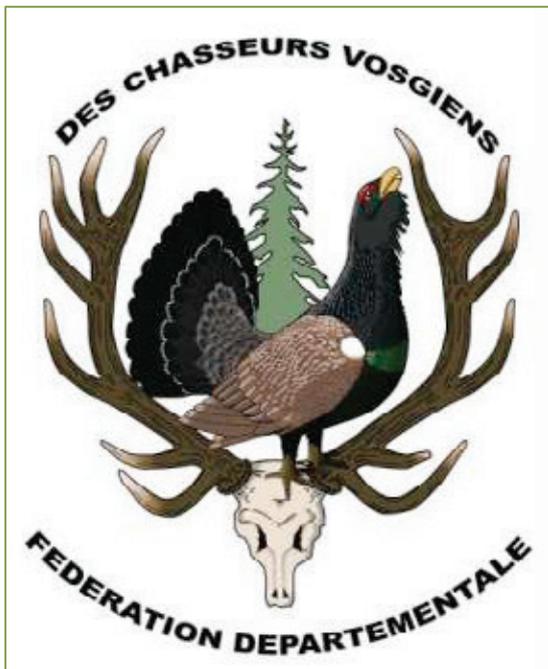
Contact :

E-Mail : ajnc88.vosges@gmail.com

Facebook : **Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs des Vosges-AJNC88**

Instagram : **@ajnc_88**





**Assurances
Morel & Sigwald**
Votre Partenaire Assureur !
Toutes Assurances - Placements - Retraite
03 29 31 52 77
1 place Jules Ferry - 88150 THAON-LES-VOSGES
www.vosges.fr / 0834006

ARMURERIE
Beau Repaire

Bulgnéville

Armurerie SFP
Clément Boulanger
Artisan Armurier diplômé de l'École de Liège
339 Rue Hector Berlioz 88650 Anould
03 29 57 35 39

www.aubienaller.com
ARMURERIE Julien WEBER
"AU BIEN ALLER"
88150 CHARMES - 03 29 37 26 95

DECATHLON
EPINAL 03 29 81 18 70

ARMURERIE BARRAS
VITTEL CHAS'TIR
Ball trap sanglier courant pas de tir 50 .100 et 200M
Des professionnels diplômés à votre service
Chemin du haut vitte! 88800 They sous Montfort
Tel magasin : 03 29 08 20 23
Ball trap : 03 29 08 22 22
Mail : armurerie.barras@orange.fr

Restaurant
LA FABRIQUE

Ets HERBIN
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
EFFAROUCHEUR ULTRASON
71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

La Boucherie Epinal
«Au dessus de Salet» - RD46
JEUXEY
03 29 39 16 72

Est Multicopie
GROUPE KONICA MINOLTA
40 ANS

L'écho des vosges